RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 23226
Numéro SIREN : 487 606 329
Nom ou dénomination : ABC HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2016 sous le numéro de dépôt 59828

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-06-2016

N° DE DEPOT : 2016R059828

N° GESTION : 2014B23226

N° SIREN : 487606329

DENOMINATION : ABC HOLDING

ADRESSE : 23 rue du Roule 75001 Paris

DATE D'ACTE : 02-06-2016

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

ABC HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 534.646,58 euros
Siège social : 23, rue du Roule - 75001 Paris
487 606 329 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU 2 JUIN 2016

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le deux juin, à 10 heures, dans les locaux du cabinet Hogan Lovells LLP, situés 17, avenue Matignon à Paris (75008).

Les associés de la société ABC Holding (la ***"Société"***) se sont réunis, en Assemblée Générale, sur convocation de leur Président.

Les associés ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire d'un autre associé.

Monsieur Charles Churet, Président de la Société, prend la présidence de l'Assemblée.

ADG International, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent excusé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes en recommandée avec avis de réception et le récépissé correspondant,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- une copie des statuts de la Société.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- **[...]**,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **[...]**
- Décision à prendre en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoir pour les formalités.

Puis il donne lecture de son rapport.

[...].

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les capitaux propres de la Société s'élévent à 114.654 euros pour un capital social de 534.646,58 euros, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide de ne pas dissoudre la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

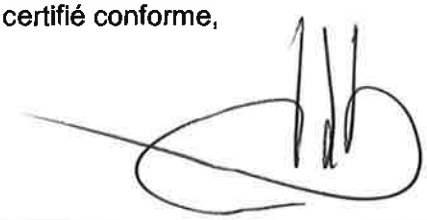
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Extrait certifié conforme,



Monsieur Charles Churet
Président